



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price

Cisco Energy Management IT and OT Assessment Service (ASF-DCV1-CEM-IOT)>>

Description de service : Services avancés – Prix fixe

Service d'évaluation de la gestion énergétique de Cisco pour les technologies de l'information et les technologies opérationnelles (ASF-DCV1-CEM-IOT)

Ce document décrit les Services avancés à prix fixe : Service d'évaluation de la gestion énergétique de Cisco pour les technologies de l'information et les technologies opérationnelles.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit à ces services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce service est celui établi entre vous et votre revendeur agréé Cisco. Votre revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de découverte de gestion de l'énergie de Cisco

Résumé du service

Le service d'évaluation de la gestion énergétique de Cisco pour les technologies de l'information et les technologies opérationnelles fournit une identification de la consommation d'énergie courante ou de base du Client pour les actifs des technologies de l'information (TI) et des technologies opérationnelles ciblés et dans le champ. Ce service fournit également une analyse du rendement de l'investissement (ROI) et inclut des scénarios de simulation détaillés pour des économies d'énergie éventuelles qui pourraient être réalisées lorsque des composants, tels que le logiciel d'application de gestion de l'énergie de Cisco de la suite de produits et services de gestion de l'énergie de Cisco, sont mis en œuvre.

Produits livrables

- Résumé des besoins du Client
- Rapports réguliers sur la consommation d'énergie
- Rapport d'évaluation final et actions recommandées

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis au Client aussi bien sur site qu'à distance.

Restrictions et exclusions

Les prestations de Services sont limitées à une évaluation ne dépassant pas 25 000 appareils situés dans un même emplacement physique du Client, où sont utilisées des interfaces de gestion énergétique standard de Cisco : ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, téléphones voix sur IP, points d'accès sans fil, commutateurs et routeurs de réseau et matériels de serveurs de centres de données. Les appareils de technologie opérationnelle (OT) qui sont déployables dans un réseau IP et qui peuvent fournir des données téléométriques d'énergie peuvent être inclus dans l'évaluation. L'instrumentation de technologie opérationnelle sera limitée à un site unique avec un maximum de dix (10) points de mesure et 10 capteurs discrets de l'Internet multidimensionnel.

La connectivité logicielle entre la gestion énergétique de Cisco et les appareils est limitée aux protocoles par défaut et aux méthodes de gestion énergétique de Cisco. Y sont inclus une découverte d'appareils à l'aide du SCCM, du répertoire actif, des protocoles CDP/LLDP et de la découverte du réseau. Les protocoles pris en charge sont WMI, SSH, SNMP et IPMI. L'intégration aux installations (par l'intermédiaire d'un système d'administration de bâtiment par exemple) est exclue.

La durée du droit d'utilisation (RTU) pour l'usage de la suite de gestion énergétique de Cisco dans le cadre de ce Service est limitée à 90 jours après la date d'installation du logiciel.

Responsabilités de Cisco

- Organiser une audioconférence de lancement avec le Client pour coordonner la planification, les besoins en termes de locaux et d'installations et fournir un questionnaire relatif aux besoins à renseigner par le Client.
- Recueillir les besoins du Client et fournir les documents relatifs à ces besoins. Cela inclut :
 - mener des entretiens avec le personnel clé du Client;
 - recueillir les renseignements fournis par le Client dans le questionnaire des besoins;
 - établir un inventaire des ressources informatiques du Client qui sont à inclure dans le contrôle énergétique et dans la mesure et la surveillance de l'énergie.
- Passer en revue les renseignements suivants fournis par le Client :
 - documents axés sur les besoins professionnels, techniques et opérationnels;
 - documentation relative au plan technologique;
 - conception réseau et documents de topologie.
- Travailler de pair avec le Client pour élaborer un résumé des besoins du Client à partir des renseignements recueillis.
- Étudier le résumé des besoins du Client avec le Client, intégrer les remarques du Client à satisfaire et publier le résumé des besoins du Client.
- Terminer le paramétrage et l'installation de l'application Suite de gestion énergétique de Cisco.
- À la fin de la prestation, Cisco devra désinstaller, désactiver ou supprimer toute application logicielle de Cisco utilisée pendant la prestation du Service.

- Fournir des rapports de consommation d'énergie réguliers au Client comprenant les détails de consommation d'énergie et des simulations de cas pour des scénarios d'économie d'énergie éventuels.
- Préparer un résumé décisionnel qui sera présenté aux parties prenantes clés du Client.
- Présenter le résumé décisionnel aux parties prenantes clés du client au cours d'une vidéoconférence ou d'une réunion sur site menée par Cisco.
- Préparer un rapport détaillé d'évaluation de l'énergie et des ressources comprenant les occasions en matière de gestion énergétique recommandées à présenter aux parties prenantes clés du client.
- Présenter le rapport détaillé d'évaluation de l'énergie et des ressources aux parties prenantes clés du client au cours d'une vidéoconférence ou d'une réunion sur site menée par Cisco.

Responsabilités du client

- Désigner un responsable de personnel du Client pour transmettre les renseignements de découverte et les commentaires durant l'audioconférence préalable à l'atelier.
- Participer à une audioconférence de lancement pour fournir les renseignements de découverte et examiner le programme de l'atelier.
- Travailler de pair avec Cisco pour organiser le personnel et la logistique sur le site du Client comme le stipule Cisco pour la prestation de services.
- Fournir tous les infrastructures et renseignements techniques, organiser et gérer toutes les exigences administratives comme le stipule Cisco pour la prestation de services.
- Veiller à ce que le personnel clé du Client représentant chacune des disciplines technologiques participe à l'audioconférence et aux ateliers.
- Analyser avec Cisco le résumé des besoins du Client pour le commenter avant qu'il ne soit officiellement terminé et publié.
- Demander aux parties prenantes clés du Client de participer à la réunion au cours de laquelle aura lieu la présentation du résumé décisionnel. Demander aux parties prenantes clés du Client de participer à la réunion au cours de laquelle aura lieu la présentation du résumé décisionnel.

Responsabilités générales du client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services Cisco sont basés sur les renseignements que Cisco reçoit du Client au moment des Services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.

- Le client reconnaît et accepte que Cisco installera l'application logicielle durant une période de quatre-vingt-dix (90) jours pour fournir les services.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les ingénieurs de la planification et de la conception architecturale et les ingénieurs réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux sessions de collecte d'information prévues (entretiens, réunions d'analyse ou conférences téléphoniques par exemple).
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services soient exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.